



THÈME DE RÉFLEXION DE L'ANNÉE

**ÉTUDE D'IMPACTS
SOCIO-ÉCONOMIQUES
DE SEPT PROJETS
D'AMÉNAGEMENTS
HYDRO-AGRIcoles
DANS QUATRE PAYS
DE L'UEMOA**

BURKINA

MALI

NIGER

SÉNÉGAL



Depuis le démarrage des activités opérationnelles en 1976, le secteur rural et notamment le secteur agricole, moteur des économies des États membres, constituent des priorités pour la Banque. Le volume des interventions de l'institution dans ce domaine a été appréciable et a touché de manière holistique le développement rural. À date, environ 400 milliards FCFA de financement ont été octroyés au secteur rural.

Ces financements ont permis : (i) d'aménager les terroirs villageois, (ii) de développer les productions agro-sylvo-pastorales, (iii) de promouvoir des activités génératrices de revenus en milieu rural, (iv) d'organiser et former des actifs ruraux, (v) de disséminer des techniques et technologies de production et d'exploitation de la terre.

À l'heure où, dans les États membres de l'UEMOA, la question de la résilience du développement en matière de sécurité alimentaire représente une problématique majeure, la mesure de l'impact des financements de la BOAD dans le secteur rural revêt un grand intérêt.

Dans le but de tirer des enseignements, pour la poursuite et l'accroissement de l'impact de son action, la Banque et certains de ses partenaires ont pris l'initiative de procéder à l'évaluation rétrospective d'un échantillon de sept (7) projets financés entre 1982 et 2006, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Il s'agit des projets ci-après :

- 1/ **projet d'aménagement hydro-agricole dans la région du Liptako Gourma (ALG) phase II** (Burkina Faso) ;
- 2/ **projet d'aménagement hydro-agricole de la vallée du Kou** (Burkina Faso) ;
- 3/ **projet d'aménagement hydro-agricole de Ké-Macina phase I** (Mali) ;
- 4/ **projet d'aménagement hydro-agricole de Yelewani** (Niger) ;
- 5/ **projet d'aménagement hydro-agricole du bassin de l'Anambe phase I** (Sénégal) ;
- 6/ **projet d'aménagement hydro-agricole Kassack-nord phase II** (Sénégal) ;
- 7/ **projet d'aménagement agricole dans le département de Matam (PRODAM) phase I** (Sénégal).

L'objectif global de l'évaluation était d'apprécier les impacts des sept (7) projets d'aménagement hydro-agricole sur les populations cibles des quatre (4) pays susvisés (Burkina, Mali, Niger, Sénégal), en rapport avec les objectifs initiaux de ces projets. Il s'agissait plus spécifiquement :

- d'examiner à quel point les projets financés par la Banque ont été pertinents et globalement efficaces, au niveau sectoriel et au niveau des objectifs nationaux de développement ;
- d'évaluer l'impact de chacun des projets sur la vie des populations bénéficiaires ;
- de se prononcer clairement sur la réussite ou l'échec des projets.

Les résultats attendus de cette étude d'impact de projets clôturés il y a 6 à 32 ans, visaient à mieux comprendre :

- les impacts de chaque projet, sur la production et l'aménagement agricole, les infrastructures agricoles et l'amélioration des conditions de vie des ménages/bénéficiaires ;
- la vie de chaque projet, depuis la phase d'exécution jusqu'à la date de la présente étude ;
- les facteurs de succès et d'échec, qui auraient conduit aux impacts enregistrés pour chaque projet sur son environnement, avec, à la clé des recommandations à faire.

Ces résultats devaient permettre à tous de tirer des enseignements pour le futur et, à la Banque en particulier, d'enrichir la conduite de son plan stratégique qui met un accent sur le financement de projets hydro-agricoles.

I. SYNOPTIQUE DES PROJETS ÉVALUÉS

Les zones retenues pour ces aménagements sont soit parmi les localités les plus touchées par l'insécurité alimentaire (projets Liptako-Gourma phase 2, Ké-Macina phase 1, Kassack-Nord phase 2, PRODAM phase 1,...) soit des sites d'accueil de populations déplacées pour diverses raisons (recherche de terres plus propices : Yéléwani, Vallée du Kou, Anambé ; conflits : PRODAM...).

Ces projets ont été réalisés dans des pays caractérisés par une population, de 70% en moyenne, rurale et agricole. L'activité agricole est animée par une majorité de petits producteurs de 5 à 10 personnes par ménage (dont 50% sont des actifs), qui exploitent, de façon très variable, selon le site et le pays, en moyenne entre 2 et 10 ha, dont 0,1 à 2 ha en production irriguée (petites superficies aménagées à ALG 2 et PRODAM 1 ; superficies atteignant 2 ha/ménage à Kassack-Nord 2, Anambé 1).

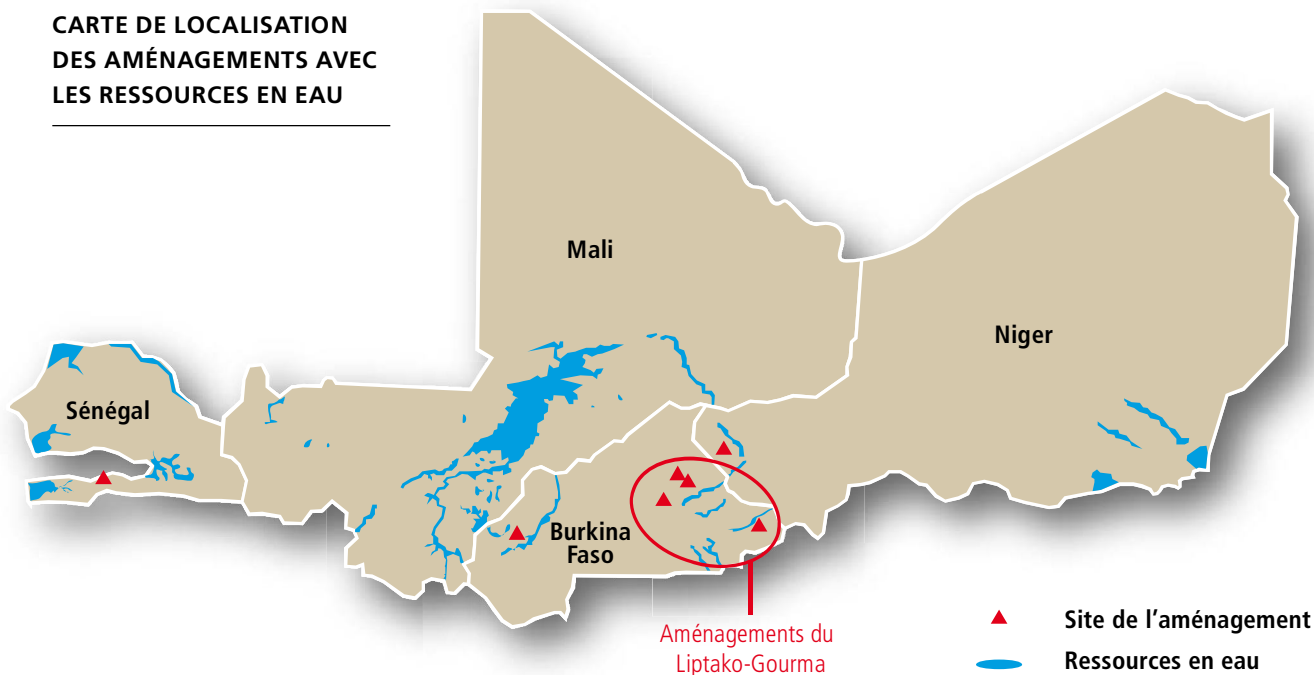
Plusieurs types d'aménagements à la maîtrise de l'eau ont été promus, surtout après les sécheresses des années 70, pour booster les productions agricoles et améliorer la productivité agricole. Il s'agit notamment : i) de grands périmètres, ii) de périmètres moyens, en aval

des barrages ou autour de lacs naturels, iii) de la petite irrigation (au plus une vingtaine d'hectares exploités à titre individuel ou collectivement) ou encore iv) d'aménagements de bas-fonds, en maîtrise partielle de l'eau.

Globalement, les céréales constituent la principale production, alors que la double monoculture du riz est de pratique sur tous les aménagements hydro-agricoles (accessoirement du maraîchage et du maïs), avec une intensité culturale souhaitée d'au moins 1,2. Le niveau de productivité du riz était très faible avant l'intervention des projets (1 à 3,5 t de paddy/ha) mais s'est rapidement accru avec leur accompagnement ; bien que variables d'un projet à l'autre, ces rendements oscillent entre 4 et 8 t de paddy/ha/campagne.

La décision des autorités de ces quatre pays, de mettre en œuvre ces projets d'aménagements hydro-agricoles, en vue d'augmenter les superficies aménagées et les productions irriguées, a constitué une excellente initiative pour les communautés villageoises, régionales et nationales bénéficiaires, mais également pour la promotion de leurs activités.

**CARTE DE LOCALISATION
DES AMÉNAGEMENTS AVEC
LES RESSOURCES EN EAU**



II. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

L'objectif global de ces projets était de contribuer, d'une part, à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires (particulièrement en riz et autres céréales) et, d'autre part, à la diversification des productions et des sources de revenus, grâce à l'amélioration de la maîtrise de l'eau et à l'accroissement des superficies irriguées.

Six (6) composantes majeures caractérisaient ces sept projets, qui sont :

- 1/ les aménagements hydro-agricoles (étude, travaux, contrôle), visant notamment l'aménagement des superficies irrigables, la fourniture et l'installation d'équipements hydrauliques et de pompage ;
- 2/ le développement de l'élevage (pâturages, embouche, insémination artificielle,...) ;
- 3/ les actions d'accompagnement, qui concernaient les autres infrastructures et équipements (magasins, pistes d'accès, etc.), les pépinières et les reboisements, la recherche accompagnement, le développement de la pêche, etc. ;
- 4/ le crédit agricole et le fonds de développement, visant à faciliter l'accès des bénéficiaires au crédit intrants et équipements, ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus, dans l'aire d'intervention de chaque projet ;
- 5/ l'appui aux producteurs rizières et maraîchers et la formation des bénéficiaires ;
- 6/ une Unité de Gestion du projet (UGP), qui couvrait toutes les dépenses relatives à la gestion administrative et financière du projet.

Les principaux bénéficiaires des actions des projets étaient :

- les producteurs agricoles bénéficiant de 0,10 à 2 ha aménagé/ménage selon le projet, pour la production rizicole et céréalière (mil, sorgho, maïs,...), et accessoirement pour les productions maraîchères ;
- les éleveurs sédentaires et/ou transhumants, dont les animaux bénéficiaient des résidus de récoltes et de l'eau des retenus, pour leur alimentation et abreuvement ;
- les femmes, à travers le financement de leurs initiatives économiques ;
- les communautés villageoises, pour les actions d'accompagnement (pistes, forages et adductions d'eau, crédits, etc.) ;
- les services partenaires (Recherche, Services techniques d'appui-conseils de l'État, structures financières et de micro-finance, prestataires privés, etc.), grâce aux accords de collaboration pour la mise en œuvre d'activités des projets.

Le coût global des sept projets est évalué à environ 28,7 milliards FCFA. Il a été cofinancé par la BOAD, les États bénéficiaires, les bénéficiaires et d'autres bailleurs de fonds comme suit :

- 12,078 milliards FCFA provenant de la BOAD (soit 42%) ;
- 11,527 milliards FCFA, comme contribution des États, leurs démembrements (CNCAS) et les bénéficiaires (40%) ;
- 17,123 milliards FCFA par les autres bailleurs de fonds (18%), à savoir Pays-Bas (368,7 millions FCFA), Fonds Koweïtien (3,839 milliards FCFA), Crédit Mixte Suisse (837 millions FCFA), Fonds Saoudien (3,120 milliards FCFA) et Fonds OPEP (1,639 milliards FCFA).

III. BILAN DES RÉALISATIONS

Toutes les activités prévues ont été réalisées, mais la qualité de leur exécution et de leur gestion durable n'a pas toujours été assurée (ALG phase 2, Vallée du Kou, Anambé phase 1,...). En effet, les problèmes préalablement identifiés ne sont pas toujours résolus (inondations et contrôle insuffisant des eaux, insuffisance d'eau en contre saison, production des cultures fourragères, embouche à partir des animaux de trait à reformer, utilisation de plus de matière organique avec l'introduction de l'élevage,...).

L'analyse des projets et de leurs réalisations a été faite sous trois angles à savoir :

- la pertinence, dont l'objectif est de savoir si le projet mis en œuvre était en phase/cohérence avec, d'une part, le contexte et les politiques/stratégies nationales et locales de développement en place, et d'autre part, avec les besoins et souhaits des bénéficiaires ;
- l'efficacité, qui vise à apprécier l'atteinte ou non des résultats attendus par le projet, au regard du récapitulatif des réalisations et des éléments explicatifs en fin d'exécution ;
- l'efficience, dont la préoccupation est de savoir si les ressources consenties ont été utilisées de façon rationnelle, dans un objectif de maximiser les résultats (meilleurs rapports coûts-efficacité). Il s'agit de porter une appréciation sur l'utilisation optimale ou non des moyens prévus et injectés.

Au niveau de la pertinence, il ressort que les projets couverts par l'évaluation étaient pertinents à double titre : les besoins d'autosuffisance alimentaire des pays concernés et la cohérence avec les stratégies et politiques de développement.

Du point de vue de l'efficacité, la mise œuvre des projets a entraîné une augmentation des superficies cultivables, grâce aux terres aménagées. Les niveaux

d'intensité culturale recherchés à travers les projets financés étaient disparates, même si tout a été mis en œuvre pour que l'ensemble des superficies aménagées soit mis en valeur autant que possible. Cependant, les rendements ont connu une réelle amélioration et les producteurs ont accru le niveau de technicité de leur pratique culturale (engrais, herbicides, semences améliorées, culture attelée, motopompe et motoculteurs, etc.). D'une manière générale, les producteurs s'en tirent à bon compte, même si la productivité de leurs exploitations doit encore être améliorée pour les rendre plus compétitives.

Les autres externalités des projets concernent le développement de l'élevage, à travers les aménagements pastoraux et la promotion de diverses activités d'accompagnement permettant de renforcer et de diversifier les revenus des communautés bénéficiaires, particulièrement des femmes (boutiques villageoises, unités de teinture, moulins à grain, décortiqueuses, pisciculture).

Au titre de l'efficience des investissements, les actions des sept projets ont été globalement exécutées avec satisfaction, en raison du respect des quantités et de la destination des fonds, telle que prévue. Environ 37.088 M FCFA ont été injectés, dont 11.872 M FCFA provenant de la BOAD (32,01%).

Le taux de réalisation global est de l'ordre de 132,86% et de 98,04% pour le budget consenti par la BOAD. Des financements additionnels ont été effectués, par les États, les bénéficiaires et d'autres bailleurs de fonds, dans tous les pays et pour cinq projets sur sept (sauf à Yéléwani au Niger et à Kassack Nord au Sénégal). Il s'agissait de permettre des investissements additionnels induits par des insuffisances d'études techniques préalables, ou d'opérer des actions complémentaires indispensables.

IV. IMPACTS DES RÉALISATIONS DES PROJETS

À l'actif de la mise en œuvre des sept projets évalués, il est important de souligner plusieurs impacts liés à leurs acquis et qui influent positivement sur la production agro-sylvo-pastorale.

Sur les aménagements hydroagricoles et les infrastructures de désenclavement : dans les contextes d'insécurité alimentaire et de pauvreté, qui minaient les populations des zones touchées par ces projets, l'impact indéniable est d'avoir permis, notamment de : (i) accroître, au-delà des insuffisances techniques relevées, les superficies aménagées sur les exploitations, permettant ainsi une production plus rassurée, (ii) diffuser d'autres systèmes d'irrigation et (iii) promouvoir des aménagements pastoraux sur des zones jadis quasi-abandonnées, pour en faire des zones viables.

Sur les productions végétales et animales : avant les aménagements des projets, les techniques de production traditionnelles prédominaient dans certaines zones des projets. Les aménagements ont permis de former la totalité des bénéficiaires des parcelles viabilisées, de faciliter l'équipement en culture attelée, en charrettes, en motoculteurs, etc. Ces formations et équipements, doublés de l'appui-conseil aux producteurs, ont permis, comme souligné ci-dessous, de mécaniser les opérations et d'améliorer la technicité, ce qui s'est traduit par un doublement, voire un triplement des rendements.

Leur incidence positive se révèle également dans la réalisation de surplus (50% de la production engrangée est vendue), avec l'introduction de la double culture favorisée par les aménagements, ce qui permet d'obtenir plus de production et de combler les déficits céréaliers dans les ménages.

Les projets ont également favorisé l'émergence d'autres exploitations à proximité, qui profitent non seulement des ouvrages hydrauliques, mais aussi de l'encadrement technique offert, pour améliorer leur productivité.

Grâce aux aménagements, on a assisté à la sédentarisation des éleveurs des localités bénéficiaires, en raison notamment de l'amélioration de l'alimentation en foin et à la permanence de la disponibilité de l'eau.

Impacts sur l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des bénéficiaires : le renforcement des capacités des producteurs, dans des propor-

tions relativement satisfaisantes a eu un impact positif sur les bénéficiaires dont les capacités de mobilisation et d'organisation sociale se sont significativement améliorées et ont permis d'ancrer des bases favorables à un développement endogène et durable.

Impacts sur l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires : dans la plupart des cas, les projets ont contribué à la mise en place de pôles de développement marqués par l'émergence de toute une multitude d'activités annexes, créatrices d'emplois et génératrices de revenus. Ce faisant, les populations bénéficiaires ont pu accéder aux crédits, aux services de santé, à l'éducation et la formation, à des habitats modernes.

Impacts au niveau des structures publiques et du secteur privé : il a été noté un manque d'appropriation des projets par les bénéficiaires et par les administrations publiques, en l'absence de services de suivi des exploitants après la mise en œuvre du projet.

Pour l'ensemble des partenaires des organisations paysannes, la leçon apprise a été, quelques fois, le sentiment d'avoir contribué à créer un nouveau partenariat avec le monde rural.

Impacts sur le renforcement des capacités : la réalisation des objectifs de renforcement des capacités des producteurs, dans des proportions relativement satisfaisantes, a eu un impact positif sur les bénéficiaires, dont les capacités de mobilisation et d'organisation sociale, de production agricole et pastorale, significativement améliorées, ont permis d'ancrer les bases favorables à un développement endogène et durable. Cela est surtout valable pour l'ensemble des projets, même si le degré d'atteinte des objectifs demeure variable selon les projets.

Ces projets ont permis le freinage de l'émigration, la création de pôles de développement, dans chaque cas, avec le développement d'une multitude d'activités annexes créatrices d'emplois.

De façon unanime, les bénéficiaires reconnaissent que les projets ont eu des effets positifs sur le système éducatif de leurs enfants. Avec l'amélioration des revenus, ils peuvent prendre plus facilement en charge les frais de scolarité. De plus, les projets ont attiré de nombreux investisseurs, qui ont ouvert des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Impacts environnementaux et sociaux : de par leur nature, ces projets d'AHA s'appuyaient tous sur la mobilisation et l'exploitation de ressources en eau et des terres, pour la production agricole, agro-pastorale ou agro-sylvo-pastorale à base d'irrigation, avec maîtrise totale ou partielle d'eau. Leurs impacts sur l'environnement biophysique et humain ont été induits, à court terme par les travaux d'aménagement des périmètres irrigués et, à moyen et long termes, par les systèmes choisis pour leur mise en valeur.

Les impacts directs touchent à la quantité et à la qualité des ressources naturelles que sont l'eau, les sols

et la biodiversité terrestre, écotone ou aquatique, mais aussi à la santé des populations.

Il convient de souligner que la mesure réelle de ces impacts est limitée, du fait, d'une part de l'absence d'études d'impact environnemental et social (EIES) préalables avant la mise en œuvre et, d'autre part, parce que plusieurs de ces projets ont été achevés depuis très longtemps (plus de 20 ans parfois) ; de même d'autres projets ou actions, soutenus par d'autres bailleurs de fonds, ont pu être mis en œuvre depuis leur achèvement, sur les mêmes sites ou dans leur zone d'influence.

V. DURABILITÉ DES INVESTISSEMENTS

Du point de vue de la durabilité des investissements réalisés, il se dégage des analyses faites, deux situations :

- pour une première catégorie de projets, il a été déployé des programmes et des stratégies de renforcement des capacités des producteurs, qui donnent des gages de durabilité desdits périmètres. Bien qu'elles aient encore besoin d'un certain accompagnement pour le renforcement des acquis engrangés, les structures coopératives mises en place sur ces périmètres ont atteint un niveau d'autonomie et de fonctionnement viable ;
- pour la deuxième catégorie, force est de constater des difficultés qui se reflètent dans l'insuffisance, voire l'absence de maintenance des équipements hydrauliques mis à disposition, ce qui est susceptible de compromettre à moyen et long termes la durabilité des projets concernés.

D'autres difficultés tiennent au maintien de la qualité relative des ouvrages hydrauliques, à la garantie d'un accès diligent au crédit intrants et équipement, à l'achat et au paiement à temps de la production, afin de permettre aux producteurs d'honorer leurs charges et de faire face à leurs dépenses familiales.

La plupart des exploitants évoquent par ailleurs des coûts d'entretien, qui sont de plus en plus au-delà de leurs capacités.

Toutefois, les projets ayant bénéficié d'un ancrage institutionnel étatique fort ont donné de meilleurs résultats en termes de durabilité (meilleure appropriation, meilleur entretien, etc.).

VI. FACTEURS DE SUCCÈS ET D'ÉCHEC DES PROJETS

FACTEURS DE SUCCÈS

Les facteurs de succès ayant conduit à un accroissement des rendements et des productions, notamment du riz et de l'élevage de petits et grands ruminants, sont principalement :

- une meilleure maîtrise de l'eau sur les périmètres aménagés, qui a énormément réduit les inondations ;
- une viabilisation des zones pastorales, grâce à l'installation d'équipements appropriés (forages, parcs de vaccination, postes de santé, ...), qui ont permis la stabilisation des troupeaux et de faire de ces aires des zones de transhumance ;

- une meilleure maîtrise des connaissances et des techniques de production plus performantes, grâce aux formations et à l'accompagnement des services techniques de proximité ;
- le développement et la mise en œuvre de stratégies par les producteurs, afin de réduire les effets néfastes des inondations. Pour maximiser les superficies mises en valeur, les producteurs de certains périmètres décalent les dates de semis en attendant le retrait des eaux d'inondation pour démarrer les travaux ;
- la création d'un climat de confiance entre producteurs et structures financières, à travers les fonds de roulement et de crédit intrants et équipements. Ce dispositif a permis, aux producteurs, un approvisionnement permanent en intrants, voire l'acquisition d'équipements nécessaires à l'exploitation ;
- une forte implication des femmes dans la culture maraîchère et la transformation du riz (étuvage).

FACTEURS D'ÉCHEC

Hormis les superficies réhabilitées/consolidées et les infrastructures d'accompagnement, pour lesquelles les objectifs sont atteints, les résultats attendus des autres actions n'ont été que partiellement réalisés (intensité culturelle, production additionnelle, reboisement, empoissonnement et captures, etc.).

Au regard des analyses menées, les principaux facteurs explicatifs de ces échecs sont :

- une insuffisance des études techniques, qui n'a pas permis de mettre en place des ouvrages hydrauliques à même de contrôler effectivement les eaux et de sécuriser les producteurs dans leurs activités de production (faible superficie exploitée et donc faible production, insuffisance des eaux pour le développement de la pêche, etc.);
- une protection insuffisante et une intense exploitation des berges de certains périmètres, qui ont facilité ainsi l'ensablement et l'envasement des retenues d'eaux, de même qu'une contamination des eaux préjudiciable à la vie des poissons, des hommes et des animaux) ;
- un accompagnement insuffisant des acteurs des productions maraîchères, une insuffisance des autres activités d'accompagnement ainsi que de l'entretien des ouvrages hydrauliques. Des contextes plus favorables auraient permis une meilleure valorisation des superficies aménagées (mise en place d'un maximum de superficies, application des techniques préconisées,...), de même qu'une utilisation rationnelle de l'eau et une réduction des pertes.

CONCLUSION / RECOMMANDATIONS

Au terme des analyses, il ressort que malgré les difficultés enregistrées dans leur mise en œuvre, les projets ont atteint un certain nombre d'objectifs. Ils ont permis, entre autres, de réduire l'insécurité alimentaire au niveau des villages bénéficiaires, et d'augmenter les revenus des agriculteurs. Les projets, dans leur ensemble, ont freiné l'émigration et ont même inversé la tendance en devenant des pôles d'attraction. L'alimentation est devenue plus diversifiée et les produits alimentaires sont disponibles en plus grandes quantités. Malgré la recrudescence de certaines maladies telles que le paludisme, la mise à disposition des exploitants de points d'eau potable, a significativement réduit la prévalence des maladies hydriques.

En matière de renforcement des capacités, les exploitants ont aussi joui d'importants acquis. Les villages ont bénéficié d'infrastructures telles que postes de santé, électricité, pistes rurales, et bien sûr les aménagements réalisés. Les impacts sont allés au-delà des bénéficiaires directs de chaque projet pour toucher les populations de certains villages situés hors de la zone des projets.

L'engouement pour les périmètres irrigués est devenu tel que les structures de gestion n'arrivent pas à honorer les demandes. Plusieurs projets ont été en quelque sorte victimes de leur succès. Les enquêtes réalisées auprès des ménages bénéficiaires révèlent que les conditions de vie des exploitants des sites aménagés diffèrent de celles des ménages des villages non béné-

ficiaires, bien que ces derniers aient été affectés positivement par les aménagements.

Au plan macroéconomique, l'objectif n'a cependant pas été atteint car les projets devaient permettre de réduire sensiblement les importations de riz des pays. La baisse des rendements après la fin des projets, les problèmes d'organisation des exploitants et les difficultés de l'encadrement par les structures étatiques, n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. De plus, l'espoir suscité au départ par certains projets a progressivement décliné. De même, dans certains cas, l'insuffisance d'enthousiasme au niveau des femmes, conjuguée à une certaine inefficacité des structures d'encadrement, n'ont pas permis de réaliser les objectifs prévus pour ces dernières.

Les projets ont connu des fortunes et des succès divers, liés à l'engagement des autorités nationales et des bénéficiaires sur le terrain, et particulièrement à la pérennité ou non des structures de gestion et d'encadrement après la fin de ces projets. Pour certains projets, qui sont clôturés depuis deux à trois décennies, la plupart des équipements ou des infrastructures réalisés ont disparu, ou ne sont plus fonctionnels.

Au regard des conclusions, les principales recommandations formulées, à l'intention de la BOAD, des États, ou des bénéficiaires, sont celles-ci après :

1/ engager toute réflexion et toute activité de recherche-action permettant d'adresser la question de liens supposés entre des reboisements dans les périmètres irrigués et la prolifération d'oiseaux granivores, ce qui plombe la conception et la durabilité environnementale et socio-économique des aménagements hydro-agricoles, dans un contexte semi-aride marqué par la précarité des ressources naturelles, comme celui des pays du Sahel ;

2/ suivre l'évolution des lignes de micro-crédits et des partenariats mis en place dans le cadre des projets, afin de leur assurer de meilleures conditions de pérennité, y compris une consolidation avec de nouveaux investissements. Il est recommandé, aux bailleurs, d'exiger de l'emprunteur, lors de l'évaluation des projets/programmes, de définir des stratégies de pérennisation de ces composantes après la clôture des projets/programmes ;

3/ élaborer, avant le démarrage des investissements et des activités liés aux projets, une situation de référence et des indicateurs de suivi-évaluation, et procéder à l'évaluation d'impact dans des délais raisonnables (entre 5-6 ans après la fin des projets), pour tenir compte de la durée d'activité des bénéficiaires en tant qu'exploitants, mais également de leur mémoire, dans un contexte où peu de choses sont écrites ;

4/ procéder, dans un proche avenir, à la réhabilitation des ouvrages, tout en veillant à une gestion durable des ressources en eau et à la poursuite des efforts d'appui-conseil aux producteurs, en vue de rehausser les performances des périmètres ;

5/ améliorer les connaissances et capacités productives des exploitants des périmètres aménagés, en les appuyant pour une organisation efficiente du calendrier culturel de leur exploitation, afin de garantir une exploitation efficiente de chaque composante (terres hautes, aménagement) et en renforçant leurs connaissances dans l'application des itinéraires techniques ;

6/ faciliter l'installation du secteur privé et d'une interprofession dynamique, dans la zone de l'Office du Niger, en vue de promouvoir le développement de partenariats, le renforcement des capacités, le financement du secteur privé et l'actionnariat, les tests d'innovations, l'installation d'unités de transformation, etc. ;

7/ veiller à la prise en charge de l'ensemble des problématiques environnementales et sociales prévisibles, qu'elles soient positives ou négatives, dans la conception et la mise en œuvre des aménagements hydro-agricoles ;

8/ capitaliser les résultats de la recherche, afin de réaliser des gains de productivité par l'utilisation de variétés performantes, une plus grande maîtrise des techniques de production, et la mise en place d'équipements adaptés aux besoins de mécanisation des opérations.